

**BULLETIN D'ADHESION À L'ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE ET
PROTECTION JURIDIQUE PROFESSIONNELLE DU GROUPEMENT DES ADHÉRENTS À LA FÉDÉRATION FRANÇAISE
DES MASSAGES DE BIEN-ÊTRE**

Coordonnées du souscripteur adhérent :

Nom et prénom :
 Adresse (incluant CP et ville) :
 Téléphone : E-mail :
 N° de SIRET : Code NAF :
 N° d'adhérent FFMBE :
 Date d'adhésion choisie :
 (La garantie sera valable de votre date d'adhésion jusqu'au 31/12 de la même année ou de l'année suivante pour toute adhésion en novembre ou décembre)

Déclarations :

- Je déclare être praticien(ne) adhérent(e) à la Fédération Française de Massages de Bien Être et exercer une pratique agréée.
- Je déclare avoir reçu et pris connaissance des conditions et notices d'informations du contrat d'assurance de groupement souscrit auprès de GEPCA porté par GENERALI Assurances AM710619 pour le risque de Responsabilité Civile Professionnelle et par CFDP « GEPCA Praticiens du Bien-Etre V092020 » pour le risque de Protection Juridique. Si vous ne disposez plus de ces documents, vous pouvez nous demander de vous les renvoyer. Nos coordonnées se trouvent en bas à gauche de ce document.
- Je renvoie ce bulletin signé et complété à GEPCA, accompagné d'une copie de mon attestation d'adhésion à la FFMBE
- Je demande la prise d'effet de mes garanties à la date indiquée ci-dessus et je règle la prime correspondante selon le tableau ci-après.

Période d'adhésion	Prime à payer
Adhésion du 1 ^{er} janvier au 31 décembre	70€
Adhésion du 1 ^{er} février au 31 décembre	64€
Adhésion du 1 ^{er} mars au 31 décembre	58€
Adhésion du 1 ^{er} avril au 31 décembre	52€
Adhésion du 1 ^{er} mai au 31 décembre	46€
Adhésion du 1 ^{er} juin au 31 décembre	40€
Adhésion du 1 ^{er} juillet au 31 décembre	34€
Adhésion du 1 ^{er} août au 31 décembre	28€
Adhésion du 1 ^{er} septembre au 31 décembre	22€
Adhésion du 1 ^{er} octobre au 31 décembre	16€
Adhésion du 1 ^{er} novembre au 31 décembre N+1	82€
Adhésion du 1 ^{er} décembre au 31 décembre N+1	76€

Les adhésions à ce contrat de groupe et vos garanties se renouvellent sans tacite reconduction, tout comme votre adhésion à la FFMBE, via bulletin de réadhésion le 1^{er} janvier de chaque année. La prime s'entend par praticien adhérent. Tout mois entamé est dû. La radiation de la FFMBE entraîne immédiatement la perte des garanties des contrats RCP et PJ. Dans ce cas, merci de nous contacter afin que nous vous proposons un contrat adapté. Il en est de même en cas de pratique d'autres activités parallèles dont certaines ne sont pas agréées par la fédération et ne sont donc pas garanties. En cas de cessation d'activité en cours d'année il ne sera pas effectué de ristourne de prime.

Les tarifs indiqués prennent en compte la prise en charge financière offerte par la FFMBE sur la partie de cotisation de la protection juridique. Vous pouvez régler par chèque ou par virement sur RIB ci-après en rappelant dans le libellé: Adh FFMBE mois/année

IBAN : FR76 1009 6180 9500 0245 5000 108
 BIC : CMCIFRPP

ATTENTION : A réception de votre adhésion accompagnée de votre règlement et de votre attestation d'adhésion à la FFMBE, votre attestation vous sera adressée par e-mail à l'adresse renseignée sur le bulletin

Date et signature du souscripteur

Vos interlocuteurs GEPCA :
 Mme Bleuwenn SAVARY ou M. Jean-Yves MARTIN

GEPCA Assurances
24, Place Tabareau
69004 LYON
 Tél. : 04 72 10 62 20
 Fax : 04 78 28 98 34

contact@gepca.fr
 www.gepca.fr

SAS au capital de 67,2 K€ dont le siège social est situé au 24 place Tabareau à LYON (69004) - RCS LYON B 328 835 780
 Immatriculée à l'ORIAS en qualité de courtier d'assurance sous le numéro n°07002589 (vérifiable sur le site www.orias.fr).
 Responsabilité Civile Professionnelle et Garantie Financière conformes aux articles L 512-6 et L 512-7 du code des assurances
 Intermédiaire d'assurance sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 place de
 Budapest CS 92459 75436 PARIS CEDEX 09 (https://acpr.banque-france.fr). GEPCA ASSURANCES exerce son activité, en
 fonction de la nature du risque, en application des dispositions de l'article L 520-1 II b (la liste des compagnies partenaires
 est disponible sur simple demande) ou de l'article L520-1 II c du Code des Assurances.
 Pour toute réclamation, vous pouvez nous adresser un email à l'adresse suivante : reclamation@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.
 Conformément à la loi sur la protection des données personnelles, vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de
 rectification, d'opposition, de suppression et de portabilité des données vous concernant en vous adressant à l'adresse
 email suivante : dpo@gepca.fr ou à l'adresse postale ci-dessus.